

La Suisse, membre du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

de mai 2011 à mai 2014



« La santé fait l'objet d'une attention toujours plus importante sur le plan international. Des éléments catalyseurs de cette dynamique sont les objectifs du Millénaire pour le développement, dont trois portent spécifiquement sur la santé, ainsi que la discussion sur la santé en tant que bien public global. La participation de la Suisse au Conseil exécutif de l'OMS constitue une opportunité pour œuvrer à une meilleure gouvernance mondiale de la santé et s'engager en faveur d'un renforcement des systèmes nationaux de santé ».

Peter Maurer, Secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères



« Des organisations internationales fortes et compétentes sont d'un intérêt éminent pour la Suisse dans de nombreux domaines. Cela se vérifie en particulier pour l'Organisation mondiale de la santé. En effet, elle doit pouvoir assumer le rôle clé qui est le sien dans l'architecture complexe de la santé mondiale, sur mandat de ses pays membres. C'est pourquoi nous soutenons les efforts de réforme au sein de l'OMS, pour que l'Organisation puisse faire face de manière crédible et efficace aux défis qui se posent aux niveaux régional et mondial. Un siège au Conseil exécutif nous offre en outre la possibilité de nous engager activement, de tirer des enseignements des expériences internationales et de poursuivre constamment le développement de notre système de santé en disposant d'une large et solide base de données ».

Pascal Strupler, Directeur de l'Office fédéral de la santé publique



« L'Organisation mondiale de la santé est un acteur incontournable dans le monde du développement. La qualité de ses analyses, l'engagement et la compétence de ses experts sont un soutien indispensable pour nombre de pays en développement qui font face à des crises sanitaires chroniques et manquent cruellement d'infrastructures de qualité et de personnel formé. Sur le terrain, l'OMS est un allié précieux des agences de développement : la Suisse travaille étroitement avec ses experts dans de nombreux pays où elle mène des programmes de soutien à la santé, dans les domaines par exemple de la santé périnatale, de la lutte contre la malaria ou de la gestion des systèmes de santé ».

Martin Dahinden, Directeur de la Direction du développement et de la coopération



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est une institution spécialisée des Nations Unies, dont le siège se trouve à Genève. Membre fondateur de l'OMS (1946), la Suisse est le pays hôte de cette agence technique de l'ONU et, depuis le 26 mars 1947, elle en est officiellement membre.

1. La Suisse au sein de l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'OMS est l'autorité directrice et coordinatrice du système des Nations Unies dans le domaine de la santé. Selon sa constitution, l'OMS est chargée de diriger l'action sanitaire mondiale, de définir les programmes de recherche en santé, de fixer des normes et des critères, de présenter des options politiques fondées sur des données probantes, de fournir un soutien technique aux pays et de suivre et d'apprécier les développements en matière de santé publique.

L'OMS est une organisation sur trois niveaux : le siège de l'organisation situé à Genève, six régions qui disposent chacune d'un bureau régional et 147 bureaux de pays. Les six régions de l'OMS sont les suivantes : Afrique (AFRO), Amériques (AMRO), Méditerranée orientale (EMRO), Europe (EURO), Asie du Sud-Est (SEARO) et Pacifique occidental (WPRO). La Suisse appartient à la région Europe qui comprend 53 Etats.

L'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) est l'organe décisionnel suprême de l'OMS. Elle se réunit généralement à Genève en mai de chaque année, et des délégations des 193 Etats Membres y assistent. Sa principale fonction consiste à arrêter la politique de l'organisation.

Le Conseil exécutif (CE) est composé de 34 membres techniquement qualifiés dans le domaine de la santé. Les membres sont élus pour trois ans proportionnellement à la taille des six régions. Les principales fonctions du Conseil sont d'appliquer les décisions et les directives de l'AMS. Le Secrétariat de l'OMS comprend environ 8000 personnes qui travaillent au siège, dans les six bureaux régionaux et dans les pays membres. L'Organisation est dirigée par le Directeur général, qui est nommé par l'AMS sur proposition du CE. La Directrice générale actuelle est la Chinoise Margaret Chan.

2. La Suisse, membre du Conseil exécutif de l'OMS

La Suisse a siégé pour la dernière fois au sein du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé de 1999 à 2002 ; elle y était représentée par le professeur Thomas Zeltner, alors directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elle occupe à nouveau un siège au sein de cette importante instance décisionnelle de l'OMS pour la période allant de mai 2011 à mai 2014 ; elle y est représentée par le docteur Gaudenz Silberschmidt, vice-directeur de l'OFSP et chef de la Division des affaires internationales de l'OFSP. Un siège au Conseil exécutif de l'OMS donne à la Suisse de la visibilité sur la scène de la santé mondiale et lui offre la possibilité d'appliquer directement sa politique extérieure en matière de santé. Il permet à la Suisse d'exprimer ses vues et ses préoccupations au sein du Conseil et d'y poursuivre activement ses priorités.

3. Gouvernance de l'OMS: analyse politique

Bien que l'OMS soit une organisation technique et spécialisée, les débats qui ont lieu au Conseil exécutif ou à l'Assemblée mondiale de la Santé sont le reflet d'une réalité politique de plus en plus complexe. Les questions sanitaires sont en effet souvent liées à des enjeux politiques et économiques. La diplomatie de la santé devrait pouvoir les aborder, mais peine parfois à le faire de manière cohérente. Un défi majeur est d'éviter des blocages de nature politique et de définir plus clairement le rôle spécifique de l'OMS dans la discussion internationale, laquelle touche forcément à d'autres thèmes qu'à des questions purement sanitaires.

4. Méthode de travail de la Suisse à l'OMS: instruments de la politique extérieure en matière de santé

Face à la mondialisation et à l'internationalisation du secteur de la santé, il est indispensable d'adopter une méthode de travail transsectorielle au niveau de l'administration fédérale. C'est sur cette base que la Suisse pourra s'affirmer comme un partenaire convaincant au niveau international et défendre au mieux ses intérêts.

Les positions de la Suisse sur les différents dossiers relatifs à l'OMS sont toujours consolidées dans le cadre de sa politique extérieure en matière de santé.

D'une part, la Conférence interdépartementale pour la politique extérieure en matière de santé, dirigée conjointement par le directeur de l'Office fédéral de la santé publique et par le secrétaire d'État du DFAE, définit les priorités et les stratégies. D'autre part, le groupe de travail interdépartemental pour la politique extérieure en matière de santé (IdAG GAP) assure le suivi de projets pertinents en la matière, qui sont en cours de réalisation. Ce groupe de travail s'occupe aussi de coordonner les positions de la Suisse sur des points de l'ordre du jour de l'AMS ou du CE. L'association de divers offices fédéraux aux travaux est une condition préalable pour assurer une harmonisation optimale des dossiers relatifs à la santé avec la politique extérieure générale et avec d'autres politiques extérieures sectorielles.

Politique extérieure suisse en matière de santé

Depuis 2006, il existe une convention d'objectifs sur la politique extérieure en matière de santé, conclue entre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI).¹ La Suisse a été l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie nationale bénéficiant d'une assise interministérielle en ce qui concerne les questions de santé mondiales. Cette convention est utilisée au sein de l'administration pour définir en commun les objectifs et les modalités de travail des offices fédéraux qui exercent des activités de politique extérieure en matière de santé et elle présente un caractère pionnier sur le plan international.

Les 18 objectifs à moyen terme formulés dans la convention d'objectifs sur la politique extérieure en matière de santé s'articulent autour des cinq priorités de la Suisse dans le domaine de la santé :

1. Préservation des intérêts de la population suisse en matière de santé
2. Coordination des politiques de santé nationale et internationale
3. Efficacité accrue de la coopération internationale en matière de santé
4. Amélioration de la santé dans le monde
5. Préservation de notre rôle d'État hôte et de site d'implantation d'entreprises clés dans le secteur de la santé

La convention d'objectifs pour la politique extérieure en matière de santé est valable jusqu'à la fin de 2012; elle est en cours de révision (2011-2012).

¹ <http://www.bag.admin.ch/themen/internationales/11103/11523/index.html?lang=fr>



5. Priorités de la Suisse au sein du Conseil exécutif de l'OMS

Ces dernières années, la Suisse a toujours participé aux réunions du Conseil exécutif de l'OMS en qualité d'observateur. Dans les trois années qui viennent, elle poursuivra son engagement dans le cadre de l'OMS et mettra à profit les possibilités de participation active à ses travaux que lui offre son statut de membre du Conseil exécutif de l'Organisation. Elle mettra l'accent sur les priorités institutionnelles, stratégiques et thématiques mentionnées ci-après.

5.1. Gouvernance mondiale de la santé

Depuis sa création, l'Organisation mondiale de la santé est l'agence clé et la plateforme internationale la plus importante pour les questions de santé, en particulier dans le domaine normatif. Au cours des dix dernières années, le thème de la santé a fortement gagné en importance au niveau international. De nombreuses institutions publiques, privées et mixtes ont ainsi fait leur apparition et se sont rapidement imposées comme des acteurs de poids, financièrement très solides. L'architecture mondiale de la santé en est devenue plus complexe et le rôle de l'OMS a été partiellement mis en question.

a) Renforcement de l'OMS

Le débat sur le rôle fondamental de l'OMS dans un monde globalisé et sur la pérennité du financement va bon train. La Suisse attache une grande importance au processus de réforme engagé à cet effet et soutient le directeur général de l'OMS Mme Chan dans son projet d'adapter l'Organisation aux réalités mondiales actuelles. Les efforts porteront à la fois sur la gouvernance mondiale de la santé et sur les ajustements structurels et organisationnels au sein de l'Organisation. Aux yeux de la Suisse, il est essentiel que les six chantiers prioritaires définis par le directeur général, Mme Chan, (gouvernance mondiale de la santé ; programmes prioritaires ; planification fondée sur les résultats, budgétisation et évaluation ; structure de l'organisation ; politique du personnel et pratique en la matière ; financement de l'OMS / obtention de ressources et utilisation des fonds) doivent être menés parallèlement. En ce qui concerne la gouvernance, la Suisse estime qu'il est essentiel d'associer plus étroitement les différentes parties prenantes de la politique mondiale de la santé aux travaux de l'OMS, comme le prévoit le nouveau





mécanisme (dénommé „Forum mondial de la santé“ dans la proposition actuelle de l’OMS).. La Suisse participera activement à la mise au point des modalités concrètes et aidera à leur mise en œuvre, comme à l’ensemble du projet de réforme.

b) Pérennité du financement de l’OMS

Le budget de l’OMS est financé par les contributions obligatoires (assessed contributions) et les contributions volontaires, ces dernières représentant environ 80% du budget total. Pour la période 2010-2011, le budget total s’élève à 4,54 milliards de dollars. La contribution obligatoire de la Suisse se monte, pour cette période, à 1,2161% du budget ordinaire, soit à environ 5 millions de francs. Le budget de la période biennale 2012-2013 est adopté en mai 2011 par l’Assemblée mondiale de la Santé (AMS).

L’OMS se voit actuellement confrontée au défi énorme que représente la pérennité de son financement. Elle est en effet tributaire des contributions volontaires, qui sont sujettes à une grande volatilité. La Suisse est consciente des difficultés liées au financement de l’OMS et elle œuvre pour améliorer la situation. Depuis plusieurs années, la majeure partie des contributions volontaires de la Suisse (5,5 millions de francs par an) ne sont plus assorties de conditions relatives à leur utilisation ni réservées à des fins déterminées, mais sont mises à la libre disposition de l’Organisation en tant que contribution volontaire de base (core voluntary contribution). Les contributions volontaires de la Suisse sont actuellement ventilées comme suit : Programme conjoint UNICEF-PNUD-OMS-Banque mondiale de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) : 1,65 millions de francs ; Programme conjoint PNUD-FNUAP-OMS-Banque mondiale pour la recherche en reproduction humaine (HRP) : 850 000 francs ; sans objet désigné : 3 millions de francs).

La Suisse s’engage en outre pour que la question de la pérennité du financement de l’OMS soit traitée en même temps que celle de la gouvernance de l’Organisation. Cette dernière doit avoir la possibilité de focaliser à nouveau ses activités sur sa compétence clé afin d’améliorer sa situation financière.

c) La Genève internationale et la santé mondiale

La ville de Genève abrite le siège de l’OMS, mais elle est aussi un centre de compétence international pour les questions mondiales liées à la santé. Du fait de la multiplication des acteurs dans le domaine de la santé, Genève est en pleine mutation. Le projet « Campus Santé » est ainsi destiné à améliorer les synergies en termes de compétences et de locaux entre l’OMS, ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM). Du côté académique, l’Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID), qui comporte un département spécialisé dans la santé et organise de nombreuses manifestations sur ce thème, contribue également à asseoir la réputation de Genève en tant que centre mondial de compétences en la matière.

En tant que membre du Conseil exécutif, la Suisse s’emploiera avec force à consolider Genève dans son rôle de « capitale internationale de la santé », mais aussi à assurer l’entretien et la rénovation du siège de l’OMS, qui doivent être financés au moyen du budget ordinaire de l’Organisation.

5.2. Renforcement des systèmes de santé

Tous les pays du monde connaissent des inégalités et des déficiences multiples dans l’accès, la qualité des soins et des services de santé. L’amélioration des conditions sanitaires dépend en grande partie de systèmes de santé nationaux de qualité. Les pays à faibles et moyens revenus, en particulier, font face à des défis de taille. La construction d’hôpitaux ne suffit pas en soi à améliorer les conditions et la qualité des services de santé. Encore faut-il que du personnel formé et compétent soit disponible, que la qualité des diagnostics et des traitements soit assurée, que des mécanismes d’accès, de distribution et de financements des soins et des médicaments soient en place. Renforcer les systèmes nationaux de santé est ainsi une composante essentielle pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de la santé (OMD 4 – santé infantile; OMD 5 - santé maternelle et reproductive; OMD 6 – lutte contre les maladies transmissibles).



L'importance des systèmes de santé fait partie intégrante de l'agenda global de l'OMS et est un thème prépondérant du Programme général de travail 2006-2015 de l'Organisation. Conformément à son mandat de définition et de soutien à la mise en œuvre de politiques nationales de santé publique, l'OMS a élaboré des principes d'intervention pour renforcer les systèmes nationaux de santé, conformément aux principes et valeurs de la Déclaration d'Alma-Ata (1978). En tant que membre du Conseil exécutif, la Suisse soutient les six domaines du cadre d'action de l'OMS.

Le Cadre d'action de l'OMS pour le renforcement des systèmes de santé (2007) identifie six domaines d'activité à considérer :

- 1. Prestation de services** : améliorer les capacités de gestion à tous les niveaux du système de santé. Les services de santé incluent les soins – prévention, diagnostic, traitement ou réadaptation – et d'autres composantes qui ne sont pas spécifiquement destinées aux patients, dont notamment l'éducation de masse et la prévention.
 - 2. Médicaments et vaccins** : garantir un accès équitable aux médicaments essentiels, aux vaccins et à des technologies de qualité à un coût raisonnable.
 - 3. Personnel de santé**: avoir les effectifs suffisants et un personnel compétent, disponible et motivé. De nombreux pays en développement sont confrontés à une pénurie d'agents de santé. Il en manque quatre millions dans le monde, dont un million en Afrique. La situation est critique dans 36 pays, qui comptent moins de 2,3 médecins, infirmières et sages-femmes pour 1000 habitants.
- Financement des systèmes de santé**: avoir suffisamment de moyens pour que la population accède aux services nécessaires et soit protégée du risque d'appauvrissement lié au paiement des services de santé. La mise en place de systèmes de protection sociale et de gestion des finances sont parties intégrantes de cet objectif.
- 4. Système d'information sanitaire** : garantir la production et l'utilisation de données sanitaires fiables.
 - 5. Direction et gouvernance** : avoir une politique nationale précisant les rôles et responsabilités respectifs des secteurs public, privé et bénévole – et ceux de la société civile – dans la prestation et le financement des soins de santé.

Ainsi, le renforcement des systèmes de santé est une priorité de la coopération suisse au développement dans le secteur de la santé. La coopération suisse au développement soutient de nombreux programmes qui visent directement à renforcer les systèmes nationaux de santé dans plusieurs pays d'Afrique australe, d'Asie centrale et d'Europe de l'est. Un accent particulier est mis sur le financement des systèmes de santé (utilisation rationnelle des ressources en faveur

des populations les plus pauvres, mise en œuvre de systèmes de protection sociale) et le renforcement des capacités locales (formation et gestion des ressources humaines).

Le renforcement des systèmes de santé revêt une importance essentielle aussi bien pour les pays en développement que pour les pays émergents et industrialisés. En tant que membre du Conseil exécutif de l'OMS, la Suisse s'engage de ce fait sur différentes questions liées au renforcement des systèmes de santé, comme le personnel de santé, la gouvernance, le financement ou l'accès aux médicaments essentiels.



Un dernier mot de la part de Dr. Gaudenz Silberschmidt, ambassadeur, directeur de la Division des affaires internationales de l'OFSP – membre du Conseil exécutif de l'OMS

C'est un grand honneur pour moi de représenter la Suisse dans cette éminente instance du Conseil exécutif de l'OMS. Outre mes fonctions de chef de la Division des affaires internationales de l'Office fédéral suisse de la santé publique, j'enseigne au Programme de santé globale de l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève. Cela me permet de combiner la théorie et la pratique en matière de politique mondiale de la santé. Après avoir été membre du Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe ces trois dernières années et avoir participé aux négociations lors de réunions intergouvernementales antérieures de l'OMS, je suis bien conscient de l'ampleur du défi qui m'attend en matière de diplomatie de la santé. J'ai la ferme intention de m'employer activement à assurer la qualité des travaux du Conseil exécutif et à renforcer ainsi l'OMS. Je me propose de conjuguer la représentation cohérente de mon pays et l'exercice des responsabilités mondiales de l'OMS, tout en faisant entendre ma propre voix en qualité d'expert de la santé.